

N° 71

—  
S E N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1984

A V I S

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur le projet  
de loi de finances pour 1985, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME V

ENERGIE

Par M. Marcel LUCOTTE,

Sénateur

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Jean Colin, Richard Pouille, Bernard Legrand, Pierre Noël, vice-présidents ; Francisque Colloby, Marcel Daunay, André Rouvière, Louis Minetti, secrétaires ; MM. François Abadie, Bernard Barbier, Charles Beaupetit, Jean-Luc Bécart, Georges Berchet, Marcel Bony, Jean-Marie Bouloux, Aimé Bouquerel, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Jean-Paul Chambriard, William Cherry, Auguste Chupin, Marcel Costes, Ariand Courteau, Lucien Delmas, Bernard Desbrières, Gérard Ehlers, Henri Elby, Jean Faure, Philippe François, Alfred Corta, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Rami Herment, Jean Huchon, Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Bernard-Michel Hugo (Yvelines), Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Pierre Lacour, Robert Laucourmet, Bernard Laurent, France Lécheneuf, Yves Le Courant, Charles-Edmond Lenglet, Maurice Lombard, Marcel Lucotte, Paul Malassagne, Guy Malé, René Martin, Paul Masson, Serge Mathieu, Louis Mercier, Mme Monique Midy, MM. Georges Mouly, Jacques Moutet, Lucien Neuvirth, Henri Olivier, Daniel Percheron, Jean Peytraite, Alain Puchet, Claire Trouveteur, Jean Fuchs, Albert Ramassamy, Jean-Marie Rauch, René Regnault, Michel Rigou, Roger Ruzhat, Joazein de Rohan, Jules Roujon, Michel Sordel, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travers, Jacques Vadea, Frédéric Wirth, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7<sup>e</sup> légis) : 2347 et annexes, 2363 (annexe n° 23), 2376 (tome XIV), et la 4<sup>e</sup> 063.  
Sénat : 88 et 89 (annexe n° 23) (1984-1985)

Loi de Finances - Energie - Industrie

## SOMMAIRE

	Pages
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>PREMIERE PARTIE : LE BILAN ENERGETIQUE FRANCAIS .....</b>	<b>7</b>
<b>I. L'EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE..</b>	<b>7</b>
<i>A. EN 1983 .....</i>	<i>7</i>
<i>B. PREVISIONS POUR 1984.....</i>	<i>8</i>
<i>C. LA FACTURE ENERGETIQUE .....</i>	<i>8</i>
<i>D. LE TAUX DE DEPENDANCE ENERGETIQUE .....</i>	<i>9</i>
<i>E. PERSPECTIVES A MOYEN ET LONG TERME .....</i>	<i>9</i>
1) Le plan d'indépendance énergétique.....	9
2) Confrontation des prévisions aux résultats .....	10
<b>II. LES DIFFERENTS COMPOSANTS ENERGETIQUES....</b>	<b>12</b>
<i>A. LE PETROLE .....</i>	<i>12</i>
1) L'approvisionnement du marché français .....	12
<i>a) en 1983.....</i>	<i>12</i>
<i>b) au premier semestre 1984.....</i>	<i>13</i>
2) La consommation intérieure française .....	13
3) Le prix des produits pétroliers .....	14

<i>a) l'évolution en 1984</i> .....	14
<i>b) les modifications prévues pour 1985</i> .....	14
4) Les problèmes de l'industrie du raffinage .....	16
<b>B. LE CHARBON</b> .....	19
1) La production et les rendements .....	19
2) Les importations .....	20
<i>a) en 1983</i> .....	20
<i>b) prévisions 1984</i> .....	21
3) Le charbon dans le bilan énergétique .....	21
4) La nouvelle stratégie des Charbonnages de France .....	21
<i>a) la situation financière de C.D.F.</i> .....	21
<i>b) la réorganisation de la gestion de C.D.F.</i> .....	23
<i>c) la rationalisation des structures de production : un         lourd tribut à payer: sur le plan social.</i> .....	24
<i>d) la mise en place d'une politique commerciale</i> .....	24
<i>e) la volonté de C.D.F. de devenir un opérateur         charbonnier international</i> .....	25
<i>f) la poursuite des efforts de recherche</i> .....	25
<b>C. LE GAZ NATUREL</b> .....	27
1) Les approvisionnement de la France .....	27
<i>a) l'évolution de nos importations</i> .....	27
<i>b) le contenu des contrats gaziers</i> .....	27
<i>c) le surcoût du gaz algérien</i> .....	28
<i>d) observations</i> .....	29
2) La bonne tenue des ventes de gaz en 1983 et 1984 .....	29

<b>IV. L'ELECTRICITE</b> .....	30
<b>A. PUISSANCE ET PRODUCTION DES DIFFERENTES     INSTALLATIONS</b> .....	30
1) L'énergie électronucléaire .....	31
2) Les centrales thermiques classiques .....	31
3) Les installations hydroélectriques .....	31
<b>B. L'EVOLUTION DE LA CONSOMMATION PAR SECTEUR     UTILISATEUR</b> .....	32
<b>C. LA NOUVELLE POLITIQUE DE L'ELECTRICITE</b> .....	33
1) Vers le rétablissement de l'équilibre financier d'EDF ....	33
<i>a) une amélioration en 1984</i> .....	33
<i>b) mais un endettement qui reste préoccupant</i> .....	34
2) Un effort commercial accru .....	35
3) Le coup de frein donné au programme électronucléaire ..	37
<b>V. LA POLITIQUE D'ECONOMIES D'ENERGIE</b> .....	39
1) Bilan de l'action de l'AFME en 1983 .....	39
2) Une position fautive sur le marché .....	40
<b>VI. L'INQUIETANTE EVOLUTION DE LA POLITIQUE DES MATIERES PREMIERES</b> .....	43

**Mesdames, Messieurs,**

Le budget du ministère du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur ne traite de l'énergie qu'à travers deux catégories de crédits :

- la subvention aux Houillères nationales,
- les dotations à l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie.

Soucieuse de présenter une analyse globale de la politique énergétique française, votre commission des Affaires économiques et du Plan ne se bornera pas, dans cet avis, à l'étude des crédits consacrés à l'énergie. Elle se propose donc d'examiner l'évolution de notre bilan énergétique et de ses divers composants, ainsi que les orientations récentes de la politique suivie dans chaque secteur.

Elle évoquera enfin la politique des matières premières dont les crédits relèvent également du budget du redéploiement industriel.

## PREMIERE PARTIE

### LE BILAN ENERGETIQUE FRANCAIS

#### I. L'EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE

##### A. EN 1983

Pour la quatrième année consécutive, la consommation d'énergie s'est réduite en 1983 (- 0,6 % par rapport à 1982) et a retrouvé le niveau de l'année 1973 : elle s'est établie à 186,4 millions de tep (1) contre 187,8 millions de tep en 1982. Cette diminution masque des évolutions différentes selon les *produits* : alors que la consommation de pétrole a diminué de 5 % et celle de charbon de 10 %, la consommation de gaz naturel a augmenté de 3 % et celle d'électricité de 1,6 %.

L'évolution de la consommation par secteur économique a été la suivante :

	En millions de tep	En pourcentages
Sidérurgie	8,5	- 11,5
Industrie	59,2	- 0,8
Résidentiel et tertiaire	67,6	+ 2,7
Agriculture	3,1	0
Transports	36,5	+ 0,3

(1) Tep : tonnes équivalent pétrole

### B. PREVISIONS POUR 1984

A la fin septembre 1984, la consommation apparente d'énergie primaire, observée sur les douze derniers mois, s'établissait à 187,2 Millions de tep, soit une hausse de 2,5 % par rapport à la période analogue de l'année précédente (en données corrigées du climat).

Les évolutions des consommations se différencient selon les types d'énergie de la façon suivante, à la fin septembre 1984 :

Taux de variation (1) en %	Charbon	Gaz naturel	Produits pétroliers	Electricité primaire	Total E.P. (2)	Elec. appelée
en année mobile	+ 6,9	+ 5,4	- 3,5	+ 11,1	+ 2,5	+ 5,9

(1) calculé par rapport à la période correspondante de l'année antérieure sur les données corrigées du climat.

(2) EP : énergie primaire.

### C. LA FACTURE ENERGETIQUE

Elle est passée de 177,9 milliards de francs en 1982 à 168,3 milliards de francs, en baisse pour la première fois depuis 1978, en raison de la baisse des importations (- 3,6 %) et de la hausse des exportations (+ 10 %). Pour 1984 (neuf premiers mois), elle a atteint 137,7 milliards de francs soit une augmentation de 8,9 % par rapport à la même période de 1983.

### D. LE TAUX DE DEPENDANCE ENERGETIQUE

Le tableau ci-après rend compte de l'évolution de la dépendance énergétique de la France depuis 1981.

Unité : %

ENERGIE	1981	1982	1983
Charbon .....	52,9	52,2	53,6
Pétrole .....	97,3	97,4	97,4
Gaz naturel .....	72,8	73,9	75,2
Electricité primaire ...	-2,8	-2,2	-6,7
<b>TOTAL .....</b>	<b>66,1</b>	<b>65,5</b>	<b>61,6</b>

Source : Observatoire de l'Energie

Le taux de dépendance énergétique évolue favorablement depuis quelques années sous le double effet d'une consommation qui se réduit (depuis 1980) et d'une production nationale qui s'accroît, grâce, essentiellement, au nucléaire qui compense largement la baisse des productions gazière et charbonnière.

La réduction de la dépendance énergétique de la France devrait encore s'accroître, l'objectif étant d'atteindre un taux de 50 % en 1990 et de ramener les importations à moins de 45 % de la consommation en l'an 2000.

### F. PERSPECTIVES A MOYEN ET LONG TERME

1) **Le plan d'indépendance énergétique**, adopté en octobre 1981, s'appuyait sur une hypothèse de croissance économique soutenue. Le Groupe Long Terme Energie (GLTE), qui a remis son rapport en juillet 1983, a élaboré de nouvelles prévisions prenant en compte, d'une part l'évolution observée des consommations d'énergie depuis 1980, et d'autre part des prévisions réalistes sur la croissance économique d'ici 1990.



Les deux scénarios extrêmes étudiés portent :

– l'un (scénario A) sur une croissance modérée de 1,2 % l'an en moyenne de 1980 à 1990 et de 1,8 % l'an au-delà :

– le second (scénario C) sur une croissance plus soutenue de 2 % l'an de 1980 à 1990 et de 4,6 % l'an au-delà.

La combinaison de stratégies contrastées sur la pénétration des diverses énergies aboutit aux fourchettes moyennes suivantes :

### CONSOMMATION ENERGETIQUE

en Mtep

	1983	1990		2000
	(provisoire)	scénario C**	scénario A**	scénario C**
Charbon .....	26,1	18 à 21	16 à 18	23 à 35
Pétrole .....	89,4	68 à 80	68 à 74	60 à 73
Gaz naturel .....	22,2	25 à 27	25 à 27	18 à 27
Hydraulique .....	15,9	15,0	15,0	16,0
Nucléaire .....	32,1	60 à 68,5	57 à 65,5	74 à 90
Energies renouvelables .....	3,7	8 à 9	6 à 8	10 à 16
Eclages d'électricité .....	- 3,0	-(4 à 6)	- 6,0	-(4 à 5)
<b>Consommation totale .....</b>	<b>186,4</b>	<b>200 à 210</b>	<b>186 à 195</b>	<b>225 à 240</b>
dont usages non énergétiques .....	11,4	12 à 14	11 à 12	11 à 13
Production nationale/consommation .....	38,4 %	50 %	52 %	54 %

#### 2) Confrontation des prévisions aux résultats

Compte tenu des taux de croissance observés depuis 1981, il faudrait de 1986 à 1990 :

– un taux de croissance annuel de 3,1 % pour s'ajuster sur le scénario C ;

– un taux de croissance annuel de 1,1 % pour s'ajuster sur le scénario A ;

Par produit, les perspectives sont les suivantes :

- *Electricité* : le taux de croissance moyen en 1983 et 1984 (3,7 %) se situe dans la ligne des perspectives du GLTE :

- *Pétrole* : la régression observée en 1983 et celle prévue en 1984 conduisent à des valeurs plus basses que le cheminement du profil le plus bas. Toutefois, il n'est pas surprenant que la baisse soit plus forte les premières années qu'en fin de période, les investissements de substitution les plus rentables étant réalisés en priorité :

- *Gaz* : l'éventail est également très ouvert (- 1,5 % en 1983 et 4 % en 1984). La progression de 1983 et 1984, après la régression de 1982, montre une évolution proche de la fourchette haute :

- *Charbon* : la régression prévue par le GLTE comprise entre - 2,1 % et - 6,6 % l'an, se manifeste à un rythme soutenu en 1983 et se poursuit en 1984. A l'issue de ces deux premières années, la valeur probable de 1984 (25 millions de t.e.p.) est en-deçà de la valeur basse des prévisions. Toutefois, la régression plus rapide que prévue de la consommation de charbon des centrales thermiques et l'étiage de la sidérurgie expliquent cet écart qui devrait se résorber progressivement d'ici 1990.

Entre 1981 et 1984, les prévisions établies en ce qui concerne la consommation énergétique à l'horizon 1990 ont été révisées en baisse pour un montant d'environ 30 millions de t.e.p., soit dans une proportion de 15 %. Cette constatation prouve bien le danger qu'il y a, et que votre commission avait souligné, à fonder une politique énergétique sur des évaluations dont l'expérience prouve qu'elles demeurent incertaines.

## II. LES DIFFERENTS COMPOSANTS ENERGETIQUES

### A. LE PETROLE

#### 1) L'approvisionnement du marché français

##### a) En 1983

Les importations de pétrole brut pour besoins français ont été de 59,1 MT en 1983, en recul de 12,4 % par rapport au niveau de 1982.

Si l'on ajoute les produits à distiller destinés à être traités en raffinerie, le total des importations de matières premières a été de 65,1 MT, en diminution de 12,7 % sur 1982. Il s'agit du quatrième recul consécutif de nos achats, leur niveau de 1983 est inférieur de plus de 50 MT à celui de 1979. Le recul des achats de 1983 supérieur à celui du marché a été compensé par des prélèvements sur les stocks de brut et de produits finis.

Comme en 1982, la part des produits à distiller a représenté près de 10 % des charges des raffineries.

L'analyse de la répartition de notre approvisionnement en pétrole brut montre la poursuite du rééquilibrage de nos achats dans le sens d'une plus grande diversification, donc d'une sécurité accrue. C'est ainsi que la part du Moyen-Orient, bien que toujours importante avec 43,1 %, marque un recul très sensible sur l'année précédente (57,9 %) et plus encore sur 1979 (76,2 %). Comme en 1982, la diminution des achats dans cette zone s'est opérée surtout par la baisse de nos enlèvements d'Arabie Saoudite, dont la part dans nos approvisionnements a été inférieure à un quart contre un peu plus de la moitié en 1981 et un tiers en 1982.

Concernant les produits raffinés, la tendance à l'augmentation observée en 1982 s'est stabilisée à 22,5 millions de tonnes (en fait 20 millions de tonnes si l'on raisonne hors coke de pétrole qui n'est pas produit par les raffineries françaises) soit une baisse de 0,9 million de tonnes par rapport à 1982).

La répartition des importations par produits reste finalement assez stable. On note cependant une baisse des fuels lourds et une augmentation du coke de pétrole.

La facture pétrolière globale s'est située aux environs de 134 milliards de francs, du même ordre de grandeur qu'en 1982.

*b) au premier semestre 1984*

Les importations de pétrole brut se sont élevées à 37,60 millions de tonnes (+ 13,5 % par rapport au premier semestre 1983) ; celles de produits raffinés sont tombées de 12,34 à 9,29 millions de tonnes (- 24,7 %), le recul touchant tous les produits.

La facture pétrolière globale s'est élevée à 74 milliards de francs contre 64 au premier semestre 1983, soit + 16 %, en raison de la hausse du dollar.

**2) La consommation intérieure française**

En 1983, la demande de produits pétroliers sur le marché français a été de 75,8 millions de tonnes, en recul de 1,7 % par rapport à 1982.

La consommation a évolué comme suit par nature d'hydrocarbure :

	millions de tonnes	pourcentages
Essence et Super .....	18,241	+ 1,4 %
Carburacteur .....	2,313	- 0,4 %
Gasoil routier .....	10,2	+ 1,8 %
Fuel domestique .....	21,4	- 2,0 %
Fuel industriel .....	10,2	- 10,2 %
Fuel pour centrales .....	2,2	- 50,0 %

On constate que la baisse de la consommation tient essentiellement à celle du fuel lourd (-3,3 MT) du fait du recul des ventes au secteur industriel et aux centrales électriques.

Au cours du premier semestre 1984, la consommation s'est élevée à 40,5 MT soit une baisse de 1,8 % par rapport à la même période de 1983.

### 3) Le prix des produits pétroliers

#### *a) l'évolution en 1984*

Les prix des grands produits pétroliers ont été modifiés chaque mois conformément à la procédure prévue dans la formule de prix instituée en 1982. Il convient de signaler l'adoption en 1984 du projet de loi tendant à modifier, à compter du mois d'avril 1985, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée en 1982 pour financer le Fonds spécial grands travaux ; cette taxe fixée initialement à 1,4 centime par litre de carburant, a été portée à 4,7 centimes en 1983, et passera à 6,7 centimes au printemps prochain.

Du fait de cette progression de la fiscalité, le prix des carburants a fortement progressé en 1984, alors que le prix du baril de pétrole brut est resté inchangé depuis mars 1983 (29 dollars). A titre d'exemple, le prix du supercarburant en région parisienne, qui était de 3,72 francs en 1981 a atteint 5,65 F au mois de novembre 1984, le pourcentage des taxes passant dans le même temps de 54,1 % à 57,1 %.

La France se situe désormais au 2ème rang des pays européens après l'Italie, dans ce domaine.

#### *b) les modifications prévues pour 1985*

• La modification du tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP) :

L'article 17 du projet de loi de finances prévoit les modifications suivantes de la TIPP :

– le tarif de la taxe intérieure de consommation sur les carburants et le fioul domestique est modifié à compter du 1er janvier 1985. Les nouveaux taux intègrent la taxe parafiscale perçue, jusqu'au 31 décembre 1984, pour la Caisse nationale de l'énergie. Cette intégration est sans incidence sur les prix de vente au détail :

- il est proposé d'étaler le relèvement annuel du tarif de la taxe intérieure de consommation, prévu par le paragraphe 4 de l'article 266 du Code des douanes, sur les trois premiers mois de 1985, en ce qui concerne le supercarburant, l'essence et le gazole. Ce relèvement ne s'applique pas à l'augmentation résultant de l'intégration dans le barème de la T.I.P.P., de la taxe perçue au profit de la Caisse nationale de l'énergie ;

- pour le supercarburant et l'essence, le tarif de la taxe intérieure est, en outre, majoré de 1,05 F/hl à compter de la première quinzaine de janvier, d'autant à compter de la première quinzaine de février et d'autant à compter de la première quinzaine de mars. Il en va de même pour le fioul domestique, avec un mois de décalage, et une majoration mensuelle de 2,22 F/hl ;

- il est proposé de majorer de 4,93 F/100 kg net le tarif de la taxe intérieure de consommation applicable au fioul lourd.

Au total le produit de ces mesures est évalué à 13.615 millions de francs.

Laissant le soin à la Commission des Finances d'analyser de façon détaillée les modifications envisagées, votre commission tient à souligner que si les augmentations prévues aux paragraphes I et II résultent de l'application de textes votés par le Parlement en 1982 et 1984 (consolidation de la taxe levée au profit de la Caisse nationale de l'énergie en 1984 et indexation de la TIPP sur la septième tranche du barème de l'impôt sur le revenu), la modification du paragraphe III comporte une augmentation exceptionnelle de 1,05 F par hectolitre pour l'essence et le carburant (en janvier, février et mars) ; et une majoration exceptionnelle de 2,22 francs par hectolitre pour le fioul domestique en février, mars et avril.

Au total, le poids de la fiscalité augmentera, TVA comprise, entre le 10 octobre 1984 et le 10 avril 1985 de :

- +39,65 F/hecto pour le super .....	+ 14,60 %
- +38,58 F/hecto pour l'essence .....	+ 16,30 %
- +17,51 F/hecto pour le gazole, .....	+ 12,89 %
- +16,63 F/hecto pour le fioul domestique .....	+ 66,30 %

Ainsi, même si le « prix économique » ne variait pas entre ces deux dates, le poids de la fiscalité dans le prix global de ces produits atteindrait 60,3 % pour le super, 60,8 % pour l'essence, 46,98 % pour le gazole et 27,65 % pour le fioul domestique.

A ces hausses, il conviendra d'ajouter en outre celle liée au troisième relèvement de la taxe perçue au profit du Fonds spécial grands travaux qui interviendra en août 1985 (une nouvelle hausse est prévue dans un projet de loi en cours d'examen qui interviendra à compter de juin 1986).

Votre commission déplore ces nouvelles hausses de la fiscalité pétrolière qui frapperont durement les usagers et remettront en cause les allègements fiscaux consentis par ailleurs.

● La contribution exceptionnelle des entreprises de production pétrolière :

En vue de faire participer à l'effort de solidarité les entreprises pétrolières qui bénéficient d'une rente de situation liée à l'exploitation en France de gisements anciens totalement amortis, il est proposé d'instituer un prélèvement exceptionnel sur les profits ainsi dégagés.

Ces entreprises devront acquitter au titre de 1985 un prélèvement exceptionnel égal à 12 % du bénéfice net imposable réalisé au cours de l'année 1983 et provenant de la vente, en l'état ou après transformation, des produits marchands extraits de ces gisements.

Le prélèvement ne sera pas dû par les entreprises dont le chiffre d'affaires de l'année 1984 n'excède pas 100 millions de francs.

Il ne sera pas déductible pour la détermination du bénéfice imposable de l'année 1985. Il sera établi, déclaré, liquidé et recouvré selon les mêmes modalités et sous les mêmes garanties et sanctions que la retenue à la source sur les revenus de capitaux mobiliers. Il sera payé pour moitié le 15 mai 1985 et pour moitié le 15 octobre 1985.

Le produit budgétaire attendu de cette mesure sera de 1 milliard de francs. Votre commission déplore cette taxation qui va pénaliser les entreprises qui font de la recherche et ont obtenu pour la première fois des succès sur le territoire national. Il lui semble paradoxal, alors que l'on veut encourager la production d'énergie à l'intérieur du pays et accroître l'indépendance énergétique de celui-ci, de taxer les entreprises dans leur activité de production de pétrole français.

#### 4) Les problèmes de l'industrie du raffinage

Les résultats financiers des compagnies de raffinage illustrent les graves difficultés auxquelles elles doivent faire face : le compte d'exploitation consolidé des six principales sociétés de raffinage

distribution fait en effet apparaître des pertes économiques de 4,6 milliards de francs pour l'ensemble des entreprises en 1983, et les prévisions pour 1984 ne sont guère optimistes (4 milliards de pertes selon les estimations).

(en millions de francs)

	1982	1983
Total des ventes et recettes	185 622	191 167
Prix de revient des ventes	194 883	193 010
MBA économique	- 9 261	- 1 843
Amortissements et provisions	3 167	2 766
Résultat net économique (1)	- 12 428	- 4 609
Effet-prix sur stocks (2)	8 492	835
Provision pour fluctuation des cours (3)	91	-
Résultat net comptable (1 + 2 - 3)	- 4 027	- 3 774

Pourtant, l'industrie du raffinage s'est efforcée d'adapter son outil de production en poursuivant une politique de réduction de ses capacités. Cette politique s'est traduite en 1983 :

- par la réduction de la surcapacité de distillation ; fermeture en 1983 de la raffinerie simple de Gargenville (ELF) et arrêt de certaines des unités de distillation des raffineries de Petit-Couronne, Berre (SHELL) et La Mède (CFR) et au début de 1984 fermeture de la raffinerie de Bordeaux (Esso). Ainsi la capacité effective de distillation est aujourd'hui de 118 Mt/an. Le Gouvernement a demandé aux sociétés de raffinage de veiller dans toute la mesure du possible au reclassement des personnels et au maintien de l'équilibre de l'emploi dans les régions concernées, comme cela a été le cas lors des précédentes fermetures ;



- par l'augmentation de la capacité de conversion qui permet d'obtenir des produits légers à partir des coupes lourdes et de satisfaire l'évolution de la structure de consommation - augmentation de la part des produits légers, carburants surtout, baisse de la part des produits lourds utilisés comme combustibles - sans avoir un besoin structurel d'importation de produits finis. Cette capacité s'est accrue en 1983 de 0,6 Mt/an avec la mise en route du craqueur catalytique de Reichstett (SHELL-ELF-MOBIL).

Au total, le montant des investissements du secteur raffinage s'est élevé à 1,6 milliard de francs en 1983. Mais toutes ces initiatives n'ont pas empêché l'érosion des marges et l'augmentation des frais financiers. Les raisons de la détérioration des résultats sont, selon la profession, l'application incomplète de la formule des prix et la discrimination à l'égard du pétrole en cherchant à privilégier les autres sources d'énergie.

A propos de l'application de la formule de révision des prix, deux griefs peuvent être formulés au système actuel.

- Les prix-plafond ne protègent pas les compagnies lorsque le marché est à la baisse, mais empêchent celles-ci de profiter de la hausse lorsque celle-ci intervient.

- Le décalage dans le temps entre le calcul des prix en fonction de la formule et leur application sur le marché pénalise les sociétés.

Cette situation pourra cependant évoluer en fonction des décisions de la Haute Cour de Justice de Luxembourg qui devra se prononcer fin décembre sur le délicat problème des rabais et implicitement sur l'ensemble du système de fixation des prix pétroliers en France.

Quant aux objectifs officiels choisis sous le couvert de la limitation de la consommation pétrolière, ils comportent une grande incohérence. Etant donné qu'il ne sera pas possible de réduire dans des proportions identiques la consommation de l'ensemble des produits pétroliers, il est évident qu'il y aura une distorsion dans la mesure où les carburants ne pourront connaître la même diminution de la demande que le fuel lourd et le fuel domestique. Or, si cette politique de freinage de la consommation réussit, on assistera à un fort déséquilibre dans le raffinage, parce que faute d'aller encore plus loin dans les opérations de conversion à cause du manque de fonds, la production restera rigide. Il faudrait donc ou bien réduire encore davantage les capacités de raffinage et importer alors les fractions légères, ou bien produire un excédent de produits plus lourds dont l'existence pèsera forcément sur les marchés et conduira à des ventes à perte. Une telle politique irait donc à l'encontre des intérêts du pays.

**Votre commission insiste sur la nécessité de maintenir en France une industrie du raffinage performante.** Le gouvernement est averti des périls qui menacent ce secteur et il lui appartiendra d'en tirer les conséquences. Ce sauvetage est de plus en plus indispensable car le raffinage français se trouve à un tournant avec la fin des restructurations.

## **B. LE CHARBON**

### **1) La production et les rendements**

Sur les 19,61 millions de tonnes de combustibles minéraux solides produites en France en 1983, 18,52 millions de tonnes ont été extraites par les Houillères de bassin : les 23 sièges d'extraction en activité ont produit 16,85 millions de tonnes, les exploitations à ciel ouvert 1,67 millions de tonnes.

A ce 18,52 millions de tonnes, il convient d'ajouter 1,63 millions de tonnes (dont 1,54 millions de tonnes au Nord-Pas-de-Calais) de produits cendreux récupérés dans les vieux terrils et brûlés dans les centrales minières, équivalant à environ 0,9 million de tonnes nettes de production charbonnière normale.

Cette production est globalement en *léger recul*, mais cette évolution varie selon les bassins ainsi que le montre le tableau ci-après :

	<b>1982</b>	<b>1983</b>
Nord-Pas-de-Calais	3.212	3.201
Lorraine	10.135	10.579
Centre-Midi	5.042	4.442
Total CDF	18.889	18.522
Total France	19.956	19.600

On constate donc une forte diminution de la production dans le Centre-Midi (- 4,4 %), une relative stagnation dans le Nord-Pas-de-Calais (- 0,4 %) et une progression de 4,4 % en Lorraine.

Pour 1984, la production prévue serait de 17,2 MT réparties à raison de 2,6 MT pour le Nord-Pas-de-Calais, 10,2 MT pour la Lorraine et 4,4 MT pour le Centre-Midi.

Les rendements au fond ont évolué comme suit (en kg/homme/poste) :

	Moyenne 1983	Moyenne 1984	%
Ensemble des bassins	3.485	3.464	- 0,6 %
Nord-Pas-de-Calais	2.037	1.746	-14,0 %
Lorraine	4.422	4.395	- 0,6 %
Centre-Midi	3.643	3.918	+ 7,5 %

## 2) Les importations

### a) en 1983

La diminution des importations observée depuis 1980 s'est accentuée en 1983 (20,25 MT contre 24,80 MT en 1982) soit une baisse de 18,3 % alors que la production de houille et de lignite n'a diminué que de 2,6 %.

Cette évolution a été marquée :

- par le passage de l'Allemagne du 2ème rang au 1er rang de nos fournisseurs (23 %) ;

- par la réduction au profit de la Pologne et de l'Australie de la part relative des trois premiers fournisseurs (Allemagne, Afrique du Sud, Etats-Unis) passée de 80 à 65 % ;

- par la chute de la part des Etats-Unis, notamment pour les importations de charbon vapeur (-62 %) en raison de son prix ;

- par le maintien de l'Afrique du Sud au 3ème rang et l'apparition du Canada (3 %).

### *b) prévisions 1984*

L'année 1984 devrait se caractériser par une augmentation des importations qui s'élèveraient à 24 MT en raison de la hausse de la consommation liée à l'amélioration de l'activité sidérurgique et aux premiers résultats de pénétration du charbon dans l'industrie et le chauffage collectif.

### **3) Le charbon dans le bilan énergétique**

La consommation de charbon a diminué de 12 % en 1983 (43,44 MT contre 48,47 MT en 1982). Cette diminution provient essentiellement de la baisse de la demande des centrales thermiques classiques ainsi que de la demande des secteurs de la production d'électricité en raison de la montée en charge du nucléaire. S'y ajoute une utilisation conjoncturelle, en raison de son coût, du coke de pétrole importé à la place du charbon, notamment dans le secteur des cimenteries.

La part du charbon dans la satisfaction des besoins énergétiques est descendue de 20,1 % en 1982 à 17,5 % en 1983.

### **4) La nouvelle stratégie des Charbonnages de France**

Le gouvernement ayant définitivement écarté le projet de relance du charbon français, CDF doit devenir une entreprise industrielle à part entière. C'est ainsi qu'aucun chiffre de production n'étant désormais fixé par les pouvoirs publics, c'est aux Charbonnages qu'il appartient de déterminer le niveau optimum de production compatible avec l'équilibre financier de l'établissement après subvention. L'entreprise a donc élaboré un véritable plan industriel, axé sur des objectifs de productivité, de commercialisation et de développement international. Mais la réussite de ce plan implique un rétablissement de l'équilibre financier de CDF, une réorganisation des structures de l'entreprise et de lourdes conséquences sociales.

#### *a) La situation financière de C.D.F.*

##### ● La persistance d'un lourd déficit

Bien que les résultats techniques se soient améliorés par rapport à l'année précédente (rendement en hausse de 3 % environ) la situation financière des Charbonnages s'est encore légèrement aggravée en 1983 par suite essentiellement d'une insuffisante valorisation de la production, la recette à la tonne ne progressant que de 2 % en francs courants contre 6,5 % pour le prix de revient qui est passé de 592 à 631 F/T. A cette mauvaise valorisation, qui résulte de l'effet sur les prix d'une conjoncture mondiale déprimée, sont venues s'ajouter d'importantes pertes de change sur les

emprunts en devises du fait de la hausse du dollar et de la dépréciation du franc. Il s'en est suivi qu'en dépit d'une aide budgétaire de l'Etat en sensible augmentation (6.435 MF) le déficit net de l'exercice 1983 a atteint 768 MF, compte non tenu de 555 MF de réévaluation des terrains du bassin du Nord-Pas-de-Calais (opération purement comptable).

Pour 1984, on prévoit actuellement une légère amélioration de la situation du fait de la conjugaison de différents éléments favorables en ce qui concerne les recettes : stabilisation du prix du charbon sur les marchés internationaux, amélioration des ventes à la sidérurgie, application du nouveau régime des ventes à EDF. En revanche, les charges devaient être plus importantes que prévu du fait de l'insuffisante réduction des effectifs par rapport aux prévisions. Au total, le déficit devait atteindre 400 MF.

● *La contribution de l'Etat pour 1985*

La dotation budgétaire proposée pour 1985 en faveur des Houillères nationales résulte des orientations fixées en mars dernier par le gouvernement dont l'objectif est de ramener progressivement les Charbonnages de France à l'équilibre financier d'ici 1988, compte-tenu d'une subvention maintenue en francs constants pendant toute la durée du IXe Plan au niveau adopté par le Parlement pour 1984.

Pour 1985, elle atteindra 7.180 millions de francs dont 342 MF pour la reconversion des zones minières.

Votre commission souhaiterait connaître la répartition de cette subvention entre la production et la couverture des charges non liées.

Elle émet le vœu que l'extraction bénéficie réellement d'une part importante de cette subvention en 1985. Elle a en effet constaté, en le déplorant, que sur 6,5 milliards de dotation en 1984, 1,5 milliard seulement a concerné l'extraction. Elle se félicite de l'institution par la nouvelle direction de CDF d'une comptabilité analytique qui permettra de mieux suivre la répartition et l'utilisation de la subvention.

Mais elle estime que l'équilibre d'exploitation, hors charges non liées, sera difficile à restaurer car l'Etat ne s'est engagé à maintenir sa subvention en francs constants que jusqu'en 1988. Certes, le nouveau contrat conclu avec EDF (achat de 3 MT en moyenne par an entre 1984 et 1988) devrait apporter à CDF 2,5 milliards de francs de plus qu'initialement prévu, mais il est probable qu'à cette date le déficit global avant aide de l'Etat et complément d'EDF se situera dans une fourchette globale de 6,6 à 8,1 milliards de francs, les charges non liées intervenant pour 2,8 à 3,7 milliards de francs.

*b) la réorganisation de la gestion de CDF*

Le 20 juin dernier, les Charbonnages ont adopté le principe d'une réorganisation de leur système de gestion, et un groupe de travail associant les cadres des différents bassins vient de rédiger un projet destiné à concrétiser cette orientation. Ce projet se caractérise par une nouvelle répartition des activités en unités d'exploitation et unités de service décentralisées.

– Les unités d'exploitations sont des entités à caractère opérationnel qui dépendent directement de la direction générale. Elles se rangent en cinq catégories.

- l'extraction et la transformation de la houille : ce groupe comprend 23 unités (10 pour le Centre-Midi, 12 pour la Lorraine et 1 pour le Nord). Les unités fonctionnent en « centres de coût » et non en « centres de profit ». Leur mission est de produire au coût le plus bas ;

- la commercialisation des produits : elle regroupe CdF Energie (Ventes à l'industrie et aux foyers domestiques) et la direction des industries de la houille (ventes à EDF et à la sidérurgie) ;

- les axes stratégiques que l'entreprise veut développer : ingénierie, affaires internationales, négoce international, informatique, industrialisation, recherche ;

- les activités distinctes à exercer dans le cadre de sociétés séparées (ateliers centraux du Nord, briquetterie, immobilier) ou ne devant plus faire partie de l'entreprise à terme (transports routiers) ;

- les prestations techniques spécifiques à la Lorraine (chemins de fer).

– Les unités de service sont des unités fonctionnelles basées sur le regroupement des compétences analogues dans les différents bassins. Citons entre autres : service du personnel, services financiers et juridiques, services techniques (sécurité, géologie, approvisionnement).

Enfin, les pouvoirs actuellement répartis entre les quatre établissements publics seraient concentrés entre les mains d'une équipe constituée par la Direction générale de CDF et les directeurs des bassins.

- Sans modification des structures juridiques, **cette réforme constitue en effet une véritable révolution puisqu'elle rapproche la gestion de CDF de celle d'une entreprise privée.** Ce nouveau schéma ne manquera pas de

réduire l'influence des organisations syndicales ainsi que des conseils d'administration des bassins. C'est pourquoi, il est très contesté par les syndicats et sa mise en place semble difficile. Votre commission souhaiterait avoir des précisions sur ce point.

*c) la rationalisation des structures de production : un lourd tribut à payer sur le plan social*

Cette réorganisation apparaît incontestablement liée à l'organisation du déclin du charbon national puisque le découpage des unités de production montre clairement l'abandon de l'exploitation dans les Houillères du Nord. Dans un document remis aux syndicats en août dernier, sur les perspectives du charbon à l'horizon 1988, la direction des Charbonnages ne cache pas sa volonté de conserver uniquement les installations rentables. C'est ainsi que la production serait ramenée de 18 MT actuellement à environ 12 MT en 1988. Ce plan prévoit 31.700 suppressions d'emplois sur un effectif de 56.000 (33.450 départs - 2.280 entrées) et en organise la répartition : 19.400 départs en retraite, normaux ou anticipés, 4.000 départs naturels, 5.000 conversions vers EDF, 3.310 vers d'autres entreprises, 290 vers d'autres sociétés de CDF, 1.590 retours au pays et 60 départs pour création d'entreprises. Votre commission doute que cette réduction drastique des effectifs de CDF puisse s'effectuer sans licenciements. Déjà les départs vers EDF, prévus au titre de la convention signée le 2 mars 1984, devaient concerner un effectif annuel moyen de 1.000 personnes ; or, il semble que ces départs s'effectuent à un rythme nettement inférieur aux prévisions : 20 embauches fermes fin 1984 et 500 dossiers à l'étude dont 400 conduisant à un stage de préembauche début 1985. De même, les compressions d'emplois annoncées pour 1984 (6.000 à 8.000) sont moins brutales que prévu puisqu'elles atteignent 4.000 postes dans l'ensemble des bassins. Il est donc vraisemblable que la direction sera obligée de procéder à des licenciements pour réaliser la réduction d'effectifs envisagée.

S'agissant par ailleurs de l'organisation future de la production, si les choses semblent claires pour le Nord, l'étude laisse présager un arrêt de l'extraction dans cette zone -elles le sont moins pour les autres bassins ; aussi votre commission souhaiterait-elle connaître les modalités d'application de la reconversion envisagée dans le Centre-Midi.

*d) la mise en place d'une politique commerciale*

Le plan arrêté par la Direction vise en outre à accroître la pénétration du charbon dans l'industrie et le secteur industriel et tertiaire. L'entreprise n'ayant jamais eu de véritable politique commerciale auparavant, ce choix s'est traduit par la création de CDF Energie, filiale de CDF, constituée

sous forme d'un groupement d'intérêt économique ; CDF Energie a pour mission d'assurer la vente de tous les charbons du groupe, français ou importés. Depuis sa création, CDF Energie a réussi à mettre à son actif 400 conversions, ce qui entraîne près de 1,7 million de tonnes de consommation de charbon supplémentaire. Ces conversions ont été obtenues en majeure partie dans l'industrie et principalement dans l'agro-alimentaire (525.000 tonnes), la chimie (265.000 tonnes), les matériaux/papeteries (430.000 tonnes) et dans le tertiaire/résidentiel (420.000 tonnes).

Il faut surtout noter que ces résultats ont été partiellement acquis grâce à la SIDEC (Société industrielle pour le développement de l'Energie-charbon), société récemment créée par le groupe CDF et dont la vocation est de se substituer à l'industriel en lui vendant de la vapeur à la place du charbon. Depuis avril 1983, le développement de près de 500.000 tonnes de charbon, représentant plus de 700 MF, a été réalisé par l'intermédiaire de la SIDEC.

*e) la volonté de CDF de devenir un opérateur charbonnier international*

CDF a enfin décidé de se lancer sur le marché international, s'appuyant sur le fait que si les Houillères françaises ne sont plus rentables, le charbon est au niveau mondial, une énergie d'avenir. L'Agence internationale de l'Energie considère en effet qu'il s'investira d'ici l'an 2.000, 7.000 à 14.000 milliards de francs dans la filière mondiale du charbon car il bénéficie d'atouts économiques, techniques et politiques. Les Charbonnages envisagent donc de se lancer dans cette compétition. La difficulté réside dans le fait que jusqu'à présent, le monopole de l'importation charbonnière appartenait à l'ATIC (association technique de l'importation charbonnière), qui excluait toute collaboration avec CDF. Il semble qu'au terme de longues négociations, un accord soit intervenu entre CDF et l'ATIC pour opérer sur la scène internationale. Votre commission souhaiterait connaître le contenu de cet accord, notamment en matière de négoce. Mais il est clair que la compétition sur la scène internationale sera rude et il n'est pas certain que CDF réussira, compte tenu de ses difficultés financières actuelles, à mobiliser les ressources financières, humaines et techniques indispensables pour jouer un rôle significatif sur le marché mondial.

*f) la poursuite des efforts de recherche*

– la recherche technique minière appliquée :

La Commission de la Recherche Technique (CORT) assure la gestion et la coordination du progrès technique à la mine avec pour double objectif



d'améliorer la production et les conditions de travail. En 1982, la recherche a porté en particulier sur le creusement mécanique des voies du charbon, sur la mise au point de nouvelles méthodes d'exploitation et sur les matériels correspondants. Le budget accordé à ces recherches s'est élevé à 133,41 millions de francs en 1984 :

- la recherche de gisements :

Dans le cadre de l'inventaire national charbonnier, des travaux ont été poursuivis dans diverses régions, notamment dans la Nièvre et dans les Landes. D'autre part, Charbonnages de France a intensifié son effort de recherche à l'intérieur des zones traditionnelles d'exploitation. Les dépenses engagées par Charbonnages de France pour la reconnaissance des gisements se sont élevées à 69,11 MF ;

- la gazéification souterraine : une nouvelle étape franchie :

Après les expériences encourageantes réalisées en 1981 au fond de la fosse de Bruay, l'expérimentation a été poursuivie en 1982 et 1983, à partir de la surface, sur un nouveau site (La Haute-Deûle) toujours dans le Pas-de-Calais. La qualité de la liaison obtenue (supérieure à celle de Bruay), une meilleure connaissance, acquise sur le terrain et par des études de laboratoire, de la composition du mélange gazeux de plus apte à permettre une rétrocombustion correcte, constituent des atouts sérieux pour les tentatives d'allumage et de combustion qui seront conduites en 1984. Les expériences limitées, commencées en 1981 sur un site de surface près de Saint-Etienne (l'Echaux), ont confirmé l'intérêt de l'électrocarbonisation dans la création d'une liaison entre sondages :

- le CERCHAR : un effort accru

Le Cerchar (Centre de recherche des Charbonnages) a intensifié l'effort entrepris en 1981 pour doter notre pays d'une technologie moderne afin de développer l'utilisation des charbons dans l'industrie et les chaufferies collectives.

En effet, l'accroissement des dépenses du Cerchar de 191 MF à 246 MF est dû principalement à l'accent porté sur les recherches dans les techniques de combustion et de conversion des charbons.

Pour mener à bien son programme, le Cerchar a recruté du personnel, 23 emplois ont été créés au cours de l'année. Au 31 décembre 1983, les effectifs sont de 743 agents.

## C/ LE GAZ NATUREL

Dans le cadre des travaux de préparation du 9e Plan, le Groupe Long Terme Energie a envisagé des scénarios dans lesquels, en fonction de l'évolution de l'activité économique et de la politique énergétique suivie, la consommation de gaz en 1990 serait comprise entre 19 MTep et 29 Mtep, représentant entre 11 % et 18 % du bilan énergétique. Il a préconisé de retenir un objectif de 25 à 27 Mtep correspondant à 12 % à 15 % du bilan énergétique

En 1983, la consommation a atteint 22,2 millions de t.e.p., représentant 11,9 % du bilan énergétique.

### 1) Les approvisionnements de la France

#### a) l'évolution de nos importations

L'évolution de notre approvisionnement depuis 1975 ressort du tableau ci-après (en milliards de Kwh) :

	1974	1983
- Production nette de Lacq .....	78,3	70,2
- Importations		
Pays-Bas .....	94,4	73,7
Mer du Nord .....	0,7	26,9
U.R.S.S. ....	-	39,1
R.F.A. ....	-	5,7
Belgique .....	-	10,2
Autres .....	0,4	-
Algérie .....	27,8	90,7
- Total importations .....	123,3	248,3
- Total général .....	201,6	318,5

Cette évolution résulte de la signature d'un certain nombre de contrats qui déterminent notre approvisionnement jusqu'à la fin du siècle.

#### b) le contenu des contrats gaziers

Les quantités pour chacun des pays d'origine sont les suivantes :

– *Pays – Bas :*

Un contrat est actuellement en cours d'exécution (il a débuté en 1967) et porte sur une quantité nominale annuelle moyenne d'environ 7,5 millions de m<sup>3</sup>. Il doit prendre fin en 1992.

– *Mer du Nord :*

Plusieurs contrats sont en cours d'exécution, pour des quantités annuelles d'environ 2,8 milliards de m<sup>3</sup>. Ils arriveront à échéance avec l'épuisement des gisements correspondant, soit à la fin de la prochaine décennie. De nouveaux contrats portant sur des gisements non encore en production doivent progressivement entrer en vigueur dans les années qui viennent, et permettre le maintien de la part de la Mer du Nord dans nos importations de gaz naturel.

– *U.R.S.S.*

GdF a signé avec Soyuzgazexport trois contrats –les deux premiers qui donnent actuellement lieu à des livraisons, portent sur une quantité nominale de 4 milliards de m<sup>3</sup>/an et arriveront à échéance à la fin du siècle. Un troisième contrat, d'un montant maximal de 8 milliards de m<sup>3</sup>/an a été signé en 1982 pour une durée de 25 ans. Ce contrat est progressivement entré en vigueur depuis le mois d'avril dernier. Actuellement, GdF est en pleine renégociation de ce contrat en ce qui concerne les *prix* du gaz, mais pas les *quantités* pour lesquelles une clause de souplesse de 20 % existe.

– *Algérie*

GdF est titulaire de trois contrats pour un total s'élevant à 9 milliards de m<sup>3</sup> par an, qui arriveront à échéance entre 1990 et l'an 2000. En septembre 1984, un « aménagement technique » a été décidé concernant le dernier contrat, signé en février 1982. Aux termes de cet arrangement, la société algérienne a accepté d'introduire une souplesse de 5 à 10 % sur le volume des livraisons –non prévue initialement. Cet accord s'est fait au niveau ministériel et concerne tous les contrats. Mais cette souplesse est toute relative puisque, sauf force majeure, il faudra que GdF récupère les quantités qu'elles n'aura pas prises sur la durée totale du contrat. Aussi, les problèmes posés par ce contrat ne sont-ils pas réglés.

*c) le surcoût du gaz algérien*

Bien qu'il ait diminué depuis deux ans du fait notamment de la baisse des prix officiels du pétrole brut sur lequel il est indexé, le prix du gaz algérien reste supérieur de 15 %, après transport et regazéification à celui des autres gaz achetés par GdF. Le surcoût total, gonflé par la hausse du dollar devrait atteindre 1,4 à 1,5 milliard de francs pour Gaz de France en

1984, l'entreprise ayant déjà perdu 2,5 milliards de francs en 1983. Or, l'Etat n'apportera aucune compensation cette année, GDF étant seulement autorisée à augmenter ses tarifs un peu plus que l'inflation (+6%). Dans ces conditions, il est probable que l'entreprise aura des difficultés à recouvrer l'équilibre financier.

#### *d) Observations*

Votre commission déplore cet engagement de la France dans des contrats surdimensionnés par rapport à la demande actuelle et coûteux. A partir de 1986, en effet, il faudra absorber les 12 milliards de m<sup>3</sup> supplémentaires liés au contrat soviétique, qui s'ajouteront au gaz algérien. Sur la base d'une demande soutenue, et compte tenu de ces engagements, l'approvisionnement sera fourni à 70 % par le gaz russe et algérien et 30 % par le gaz européen. En cas de diminution de la consommation, notre seule marge de manoeuvre sera donc de diminuer les fournitures de nos voisins ou de Mer du Nord. Votre commission regrette que notre pays soit devenu dépendant de fournisseurs dont les orientations politiques et économiques ne nous apportent pas les garanties qui seraient indispensables, compte tenu de l'importance accrue du gaz dans notre bilan énergétique.

#### **2) La bonne tenue des ventes de gaz en 1983 et 1984**

En 1983, les ventes de l'établissement et ses filiales ont atteint 275,2 milliards de Kwh et les ventes totales de gaz en France, y compris celles de la SNEA à des clients directs, 286,2 milliards de Kwh. En ce qui concerne le seul Gaz de France, les quantités livrées, y compris les livraisons à la Compagnie Française du Méthane, atteignent 255,7 milliards de Kwh, soit une augmentation de 6%.

Les ventes au secteur résidentiel représentent 39,6% des ventes totales ; elles sont en augmentation de 8,4% tant pour leur total que pour les usages individuels et de 8,5% pour les usages collectifs.

Dans le secteur des logements neufs, la concurrence de l'énergie électrique est demeurée très vive et des recherches techniques sont faites pour diminuer le coût d'investissement des installations de chauffage au gaz ; le taux de placement du gaz dans ces logements a été en 1983 de 21% contre 24% en 1982. Dans le secteur des logements existants, la situation est meilleure : la concurrence des produits pétroliers est restée faible et celle de l'énergie électrique sous la forme de la pompe à chaleur semble en recul.

A la fin de 1983, le parc des installations individuelles de chauffage central au gaz pouvait être évalué à plus de 3,1 millions d'unités ; le nombre de logements disposant d'un chauffage collectif au gaz dépassait 1,3 million ; en incluant les clients utilisant des radiateurs à gaz, environ 5,4 millions de foyers sont chauffés au gaz de réseau, soit plus de 64 % des clients du secteur domestique.

Les ventes au secteur tertiaire, qui comprend les commerces et les collectivités, se montent à 14,4 % des ventes totales ; elles progressent de 9,6 % ou, après correction des effets climatiques, de 5,4 %.

Les ventes au secteur industriel atteignent 38,9 % du total et sont en augmentation de 3,7 % par rapport à 1982.

Pour 1984, Gaz de France enregistre une progression de 9 % de l'ensemble de ses ventes, ce qui constitue une performance.

Toutefois, les évolutions « lourdes » mesurées en année mobile restent les mêmes bien que l'industrie et le résidentiel fassent fortement appel au gaz, c'est la demande du premier secteur qui évolue le plus vite. On note d'ailleurs que pour la clientèle de GDF, ce sont les branches suivantes qui augmentent le plus leur utilisation du gaz : agro-alimentaire, métallurgie et métaux non ferreux, engrais, papier carton, extraction des minéraux divers, chimie organique, sidérurgie.

On assiste donc simultanément à une reprise soutenue de la demande et à une modération sensible de l'offre résultant de l'étalement des approvisionnements et d'une légère baisse de la production nationale. A tel point qu'en année mobile, les mouvements sur stocks sont quasiment nuls, voire orientés vers un léger déstockage. Ceci contraste fortement avec la période récente : on rappelle qu'en 1983 les stocks avaient augmenté de 143 à 161 Twh (+ 18 kwh) pour une consommation annuelle de 300 twh.

#### IV. L'ELECTRICITE

##### A. PUISSANCE ET PRODUCTION DES DIFFERENTES INSTALLATIONS

En 1983, la production d'électricité s'est élevée à 283,6 milliards de

Kwh ; pour 1984, elle devait atteindre 308 milliards de kwh, en progression de 11,7 % par rapport à 1983.

### **1) L'énergie électronucléaire**

Actuellement, le parc de centrales nucléaires comprend 39 unités dont 31 tranches à eau pressurisée (PWR) en fonctionnement et 24 unités (23 tranches PWR et 1 surgénérateur) en construction.

La puissance installée est de 29 millions de Kwatts au 1<sup>er</sup> juillet 1984, contre 27 en 1983.

En 1983, la production a atteint 137 milliards de Kwh en hausse de 33 % par rapport à 1982. Elle a couvert environ 48 % de la production d'électricité d'EDF.

Pour 1984, les données actuelles font apparaître une nouvelle hausse de 40 % de la production, qui représenterait près de 60 % de la production d'électricité totale en 1985.

### **2) Les centrales thermiques classiques**

La production s'est élevée à 75,9 milliards de Kwh en 1983, représentant 19 % de la production d'électricité. Pour 1984, elle devrait encore baisser de 4,4 %, cette diminution correspondant à la forte progression des installations nucléaires.

### **3) Les installations hydroélectriques**

La production hydraulique s'est élevée à 70,7 milliards de Kwh en 1983, soit 25 % de la production totale d'électricité. Pour l'année en cours, elle serait en baisse de 17 % par rapport à la période correspondante de 1983.

Il convient de noter pour ce secteur les réformes envisagées par le projet de loi relatif à la protection et à l'aménagement de la montagne, actuellement en cours de discussion au Parlement. Ce projet de loi tend à permettre aux zones de montagne de mieux tirer partie des richesses liées à la production d'hydroélectricité.

Il a, en premier lieu, pour objet de faciliter l'action des collectivités locales et notamment des communes, qui souhaitent construire et exploiter elles-mêmes des micro-centrales hydroélectriques d'une puissance inférieure à 4.500 kilowatts. A cette fin, il aménage les moyens juridiques dont elles disposent en étendant leurs droits en matière d'exercice de

servitudes ou d'expropriation, ainsi qu'en matière d'exécution des droits particuliers à l'usage de l'eau.

Il apporte en outre trois modifications aux règles relatives à l'utilisation de l'énergie réservée définies par la loi du 16 octobre 1919. Il confie l'attribution des réserves aux conseils généraux ; il permet d'attribuer les réserves non seulement à des services publics, mais également à des entreprises industrielles et artisanales qui créent ou maintiennent des emplois ; il supprime les clauses de péremption des droits à l'attribution d'énergie non utilisée au bout de cinq ans. Enfin, cette réforme est rendue applicable aux concessions en cours, pour l'énergie non attribuée.

Le Sénat a approuvé les réformes proposées lors de l'examen de ce texte en première lecture le 25 octobre dernier, tout en soulignant que l'application du dispositif se traduira par un coût supplémentaire pour EDF de 11,3 MF par an dès 1984.

### **B. L'EVOLUTION DE LA CONSOMMATION PAR SECTEUR UTILISATEUR**

La consommation intérieure d'électricité s'est élevée à 267,9 milliards de Kwh en 1983, en hausse de 2,4 % par rapport à 1982.

On observe, depuis le début de l'année 1984, un rythme de progression plus élevé atteignant près de 8 % sur le premier trimestre, se réduisant à 6,5 % fin avril. Les dernières prévisions sont proches d'un taux de 7 % pour l'année. Cette demande est soutenue à la fois par les petits consommateurs (hausse de 7,8 % en année mobile de la haute tension) et par les gros secteurs (sidérurgie, commerces, industries alimentaires, services publics...) qui accroissent leur consommation de 6,7 % en moyenne.

Le tableau ci-après rend compte de la répartition de la consommation par secteur :

Ventes en millions de kWh

Services utilisateurs	1973	1983	Accroissement 1983/1973
Industrie .....	72 124 (50,56 %)	93 149 (37,30 %)	+ 29 %
Clients domestiques .....	25 618 (17,96 %)	67 068 (26,86 %)	+ 162 %
Commerce, artisanat, service .....	16 860 (11,82 %)	31 184 (12,49 %)	+ 85 %
Ventes à l'étranger .....	4 590 (3,22 %)	18 403 (7,37 %)	+ 301 %
Services publics .....	5 489 (3,85 %)	11 785 (4,72 %)	+ 115 %
Sous-distributeurs .....	5 143 (3,60 %)	10 001 (4,00 %)	+ 94 %
Transports, Télécommunications .....	7 299 (5,12 %)	8 934 (3,58 %)	+ 22 %
Exploitants agricoles .....	3 523 (2,47 %)	5 940 (2,38 %)	+ 69 %
Eclairage public .....	1 992 (1,40 %)	3 249 (1,30 %)	+ 63 %
<b>TOTAL .....</b>	<b>142 638</b> <b>(100 %)</b>	<b>249 713</b> <b>(100 %)</b>	<b>+ 75 %</b>

### ***C. LA NOUVELLE POLITIQUE DE L'ELECTRICITE***

L'année 1984 a été marquée par la signature du contrat de plan d'EDF, pour la période 1984-1988.

Au cours de cette période EDF devra plus particulièrement :

- rechercher la meilleure utilisation possible de l'outil de production électrique, et notamment électronucléaire, dont s'est doté le pays, en développant tous les usages compétitifs et économiquement valables de l'électricité sur le territoire métropolitain et en valorisant au mieux la capacité de production disponible par des ventes à l'étranger ;

- poursuivre et accentuer ses efforts pour diminuer les coûts de production et de distribution de l'électricité, l'objectif étant de rendre ainsi cette énergie toujours plus compétitive et d'atteindre une situation bénéficiaire ou à tout le moins équilibrée des comptes de l'Etablissement.



## 1) Vers le rétablissement de l'équilibre financier d'EDF

### *a) une amélioration en 1984*

Diverses mesures ont été prises par les Pouvoirs publics pour accélérer le retour à l'équilibre financier d'EDF. Ainsi deux hausses de tarifs ont été réalisées en 1983 et une hausse de 5 % est intervenue le 15 février 1984. En outre, un souci de rigueur a présidé à l'élaboration du budget d'exploitation de l'Etablissement et les dépenses d'investissement ont amorcé dès 1983 une décroissance en francs constants. La situation financière d'E.D.F. s'est améliorée puisque le déficit d'exploitation a été ramené de 7,9 milliards de francs en 1982 à 5,7 milliards de francs en 1983. Il devrait être de 1,5 milliard pour 1984, l'équilibre ne pouvant être atteint du fait de la hausse du dollar. Il faut ajouter qu'EDF a enregistré une progression importante de son activité en 1983 : son chiffre d'affaires a augmenté de 15,6 %, sa valeur ajoutée de 28 % et l'excédent brut d'exploitation de 40,5 %. Le taux d'autofinancement s'est nettement amélioré passant de 28,3 % en 1982 à 38,2 % en 1983. Enfin, l'Etablissement a réalisé des gains de productivité prometteurs, de l'ordre de 5 % en 1983.

### *b) mais un endettement qui reste préoccupant*

Le montant de l'endettement atteint encore près de 200 milliards pour 1984, soit le double du chiffre d'affaires et son coût est inquiétant : 25 milliards de francs. Ces résultats s'expliquent par l'évolution du cours du dollar dont une hausse de 10 centimes coûte 200 millions de francs à EDF. La structure de l'endettement de l'entreprise est en effet toujours caractérisée par l'importance des emprunts en devises : les emprunts obligataires en devises représentent 15,3 % et les emprunts bancaires en devises 26,6 % du total de l'endettement à moyen et long terme. Votre commission s'étonne, dans ces conditions, qu'EDF ait récemment lancé un nouvel emprunt sur le marché des eurodevises d'un montant de 500 millions de dollars (plus de 4 milliards de francs).

## 2) Un effort commercial accru

### a) Pour la pénétration de l'électricité dans l'industrie

La politique énergétique annoncée en juillet 1983 a attribué un rôle essentiel au développement de tous les usages économiquement rentables de l'électricité, en particulier dans l'industrie. Dans ce contexte, E.D.F. a entrepris des actions renforcées pour promouvoir, dans le cadre d'un nouvel essor commercial, toutes les applications de l'électricité économiquement compétitives et génératrices d'économies de devises. Un an après, le bilan apparaît déjà satisfaisant du fait d'un certain nombre d'initiatives prises par E.D.F. et ayant pour objectifs :

- la sensibilisation, l'information, la mobilisation et un soutien renforcé des acteurs impliqués dans la pénétration de l'électricité,

- l'affichage de tarifs constituant un guide économique pour le choix des utilisateurs, avec la poursuite de la mise en place des nouvelles structures tarifaires,

- l'aide à la décision d'investir dans les techniques électriques, tant au plan du conseil, de la garantie des prix de l'électricité, que de l'aide financière proprement dite,

- le renforcement de l'offre française des biens d'équipement concernant les applications de l'électricité.

Cet effort devra être poursuivi car la pénétration de l'électricité dans de nouveaux usages industriels est restée faible en 1983 (+ 1,7 %).

### b) A l'exportation

La France qui, jusqu'au premier choc pétrolier était légèrement exportatrice, a dû faire face au cours de la période 1975-1980, et tout particulièrement en 1979, à une situation très tendue qui nous a rendu importateurs nets d'électricité pendant six ans. Cette situation était évidemment liée au développement de notre programme électronucléaire lancé début 1974 et dont le délai de réalisation était plus long que celui des unités thermiques classiques auxquelles il s'est progressivement substitué.

Dès 1981, le programme commence à porter ses fruits et notre bilan est redevenu exportateur.

En 1983, la balance exportatrice a été de 13,4 TWh dont 4,2 au titre du bilan des participations et 9,2 TWh au titre des échanges contractuels et « à bien plaire ». Les résultats obtenus au cours du premier semestre 1984

permettent de penser que notre bilan exportateur pourrait atteindre 25 TWh cette année. Ces résultats sont très satisfaisants et conduisent à espérer que l'on atteindra 35 à 40 TWh en 1990. Mais dans ce domaine des prévisions, l'incertitude est grande et la prudence s'impose : de multiples raisons d'ordre stratégique, financier ou social peuvent en effet inciter nos partenaires à limiter dans l'avenir leurs importations en-deça du niveau qui serait justifié par la seule analyse économique.

### 3) Le coup de frein donné au programme électronucléaire

Les décisions prises sur le programme électronucléaire au cours du Conseil des ministres du 31 octobre 1984, vont dans le sens du ralentissement, puisqu'EDF n'est autorisée à engager qu'une tranche nucléaire en 1985 en une autre en 1986. Cette année là, un second réacteur pourrait être commandé « en fonction de l'évolution des perspectives de consommation ». Les sites retenus pour ces réacteurs de 1300 ou 1400 Mwe sont Penly 2 et Golpech 2. C'est le rythme le plus bas depuis le premier choc pétrolier qui avait marqué l'engagement du programme nucléaire français. Votre commission s'inquiète de ce ralentissement qui ne manquera pas d'avoir des conséquences sociales graves. Le Conseil économique et social avait estimé, dans un rapport publié en mars 1984, à 45.000 (sur 112.000 personnes) les suppressions d'emplois rendues nécessaires par la commande annuelle de deux tranches nucléaires.

Il précisait, concernant Framatome :

« Le rythme de deux tranches par an paraît être le seuil en deçà duquel il ne faut pas tomber si l'on ne veut pas faire disparaître à terme tout le secteur industriel. Ce rythme entraîne de lourdes conséquences :

»- accroissement du coût des chaudières en France de l'ordre de 15 à 20 % par suite de l'augmentation relative des frais fixes, rendue nécessaire pour maintenir à tout prix le noyau technique des équipes, notamment en recherche et développement ;

« - réduction de 1/3 environ, d'ici 1990, des effectifs d'ingénierie (malgré une reconversion partielle sur la maintenance) et des effectifs de fabrication des usines (Le Creuset et Chalons), soit une perte de 1 800 emplois ;

»- réduction de près de 50 % des emplois induits chez les sous-traitants (perte de l'ordre de 7 000 emplois). C'est le point le plus grave car on risque d'amener un certain nombre d'entreprises à renoncer aux fabrications nucléaires.

« A une tranche par an, l'industrie des chaudières est inéluctablement condamnée. »

Pour Alsthom-Atlantique, le rapporteur indiquait :

« Dans l'hypothèse d'une tranche annuelle, situation de pénurie. Dans ce cas, la réduction est de 60 %, soit environ 4 400 personnes touchées directement chez Alsthom et au moins autant chez les sous-traitants.

« Mais il s'agit d'une hypothèse d'école aux conséquences tout à fait inacceptables car elle impliquerait la fermeture partielle ou totale de plusieurs usines (Le Bourget, La Courneuve, La Baule) sans compter la dispersion quasi-incertaine des équipes de recherche/développement (400 à 500 personnes hautement spécialisées). »

Enfin, pour les travaux publics, il estimait qu'à une tranche par an, la production deviendrait impossible dans certains ateliers de préfabrication et qu'il faudrait disperser un certain nombre d'équipes hautement spécialisées.

S'agissant de Framatome, elle s'interroge sur la façon dont l'établissement pourra concilier la reprise d'une partie des salariés de Creusot-Loire et la diminution d'activité résultant des récentes décisions. Votre commission considère que dans la conjoncture industrielle actuelle, cette réduction du programme nucléaire intervient au plus mauvais moment ; elle a certes conscience de la difficulté de faire plus, compte tenu de l'évolution actuelle de la consommation de courant électrique ; mais puisque les conséquences de la décision de ralentissement ne seront perceptibles qu'à moyen terme, elle considère que l'on aurait pu maintenir le rythme de 2 tranches en 1985, année déjà difficile au plan de l'emploi. Elle craint en outre que ce ralentissement ne casse l'outil industriel performant dont notre pays s'est doté au cours de la dernière décennie et qui se traduit par une baisse du prix du Kwh pour les consommateurs (coût inférieur de 30 % à celui du Kwh charbon et de moitié au Kwh fioul) et par une économie de devises de près de 20 milliards de francs. Enfin, les progrès techniques réalisés récemment font que le parc nucléaire est en voie de devenir aussi souple que le parc thermique classique : un procédé de pilotage des réacteurs dit « pilotage en mode gris » a été mis au point en coopération avec Framatome, pour permettre de réduire ou d'accélérer à la demande la production d'électricité. Il est ainsi possible de descendre jusqu'à 30 % de la puissance sans risquer d'amoindrir les performances, ce qui facilitera les ajustements rapides et successifs de la production selon les fluctuations de la consommation. Grâce à ce nouveau procédé, qui sera utilisé dans toutes les centrales à eau pressurisée en 1985, la production d'électricité nucléaire pourra être optimisée comme celle provenant des autres installations. Enfin, à l'heure où le premier surgénérateur français va être mis en fonctionnement (il sera couplé au réseau en 1985), votre commission considère qu'il est paradoxal que 1985 marque un creux historique pour l'énergie atomique.

## V. LA POLITIQUE D'ECONOMIES D'ENERGIE

Créée par décret du 13 mai 1982, l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie (AFME) a reçu pour mission d'assurer la mise en œuvre de la maîtrise des consommations qui concourt à la réalisation du programme d'indépendance énergétique.

En 1983, l'AFME a reçu 1,3 milliard de concours financiers budgétaires auxquels se sont ajoutés 1,1 milliard de francs provenant des crédits de la première tranche du Fonds spécial grands travaux. En 1984, elle a bénéficié de 2,5 milliards de francs (dont 2 au titre du FSGT).

### 1) Bilan de l'action de l'AFME en 1983

Si l'on s'en tient au rapport d'activité présenté par l'A.F.M.E. pour 1983, ces crédits ont été utilisés sous forme de concours à **8.000 opérations** de maîtrise de l'énergie se répartissant comme suit :

– La recherche et l'innovation ont mobilisé 0,45 Milliard de francs dans les domaines suivants :

- Industrie : utilisation rationnelle de l'électricité, échangeurs, automatismes : 76 MF ;

- Habitat-tertiaire : générateurs de chaleur, habitat bioclimatique, eau chaude solaire, isolation, stockage de la chaleur : 65 MF ;

- Transports : véhicules « 3 litres » (programme des deux constructeurs Renault et Peugeot), carburants de substitution : 175 MF ;

- Solaire, Biomasse, Géothermie : photovoltaïque, éolien, bioconversion, géothermie haute et basse température : 119 MF ;

- Matières premières et matériaux : métallurgie extractive, filière bois, céramique : 15 MF.

– Les concours financiers apportés dans le cadre de la diffusion, soit 1,77 milliard de francs, se répartissent selon trois types d'activités : la démonstration, l'aide à la décision et les investissements. Il en résulte, dans chaque cas, la réalisation d'investissements de maîtrise de l'énergie dont le montant atteindra 10,2 milliards de francs.

– Enfin, 150 millions de francs ont été consacrés à l'information.

## 2) Une position fautive sur le marché

### – Concernant les économies d'énergie

L'A.F.M.E. a pour premier objectif d'accroître les économies d'énergie de 33 millions de tep d'ici 1990 (dont 16 millions de tep dans l'habitat et le tertiaire, 9 millions de tep dans l'industrie et 8 millions de tep dans les transports).

Le bilan de cette politique d'économie d'énergie n'est pas négligeable puisque, en 1982, l'A.F.M.E. a permis d'économiser 2,8 millions de tep et que les investissements réalisés en 1983 devraient, selon les prévisions, induire une économie annuelle de 855.000 tep.

A l'heure où la politique énergétique du gouvernement a pour objectif l'augmentation de la consommation, l'A.F.M.E. se situe indiscutablement à contrecourant. Le gouvernement incite en effet E.D.F. à accroître ses ventes afin de placer le nucléaire, notamment dans l'industrie ; il libère la politique commerciale de Gaz de France pour lui permettre d'écouler le gaz des contrats russe et algérien ; enfin, il souhaite trouver de nouveaux débouchés pour le charbon, notamment dans l'industrie et l'habitat.

Face à cette politique, les responsables de l'A.F.M.E. sont en position fautive et interviennent pour freiner la consommation d'énergie. Il y a une contradiction de la politique énergétique qui pose un véritable problème, dans la mesure où l'Agence reçoit des concours financiers importants.

– Concernant l'action en faveur des énergies nouvelles tend à accroître la contribution des énergies nouvelles et renouvelables de 5 millions de tep d'ici 1990, les succès de l'Agence sont très relatifs : le dernier rapport d'activité de l'A.F.M.E. fait apparaître une prévision de substitution de 890.000 tep des produits pétroliers vers le charbon, les déchets, les énergies renouvelables, la géothermie et l'électricité dans ses usages performants. Mais cette substitution ne sera effective que d'ici 1986.

Si les résultats sont satisfaisants pour la géothermie et le plan industriel photovoltaïque, ils ne sont que moyens pour la biomasse et franchement mauvais en ce qui concerne l'énergie solaire et les pompes à chaleur. Dans ce domaine, on est passé de 3 millions de tep en 1979 à 3,7 million de tep en 1983. En outre, les grands projets sectoriels de l'A.F.M.E. dans l'industrie, l'habitat, le tertiaire et les transports interfèrent avec les actions menées par les autres parties prenantes de la politique énergétique (EDF, GDF et Charbonnages) qui tentent eux aussi de « gaver » le marché de leur énergie excédentaire.

Enfin, l'A.F.M.E. mène une politique d'information « tous azimuts » à laquelle elle a consacré 190 millions de francs en 1983. Il s'agit de promotion des actions de l'Agence : conférences de presse, opérations d'innovation et de démonstration pour les services Industrie et Matières premières, parution mensuelle dans le Monde d'un supplément de 4 pages consacré à la maîtrise de l'énergie, participation à 15 salons professionnels, publication de 20 brochures et 30 fiches sous le contrôle d'un Comité d'Édition et de Diffusion, campagnes de publicité. Là encore, on peut s'interroger sur la nécessité de ces dépenses de communication en période d'austérité lorsque dans le même temps, électriciens, gaziers et charbonniers tentent de faire des campagnes pour vendre leur énergie.

S'il convient de ne pas nier la nécessité de mener une politique d'économies d'énergie, celle-ci ne doit pas être l'objectif essentiel de la politique énergétique à l'heure actuelle.

## VI. L'INQUIETANTE EVOLUTION DE LA POLITIQUE DES MATIERES PREMIERES

En forte décroissance dans le budget de 1984, les crédits en faveur de la politique des matières premières subissent une nouvelle et regrettable diminution pour 1985.

C'est ainsi que :

- la dotation en faveur de la constitution d'un stock national de sécurité est supprimée ;

- les crédits consacrés à l'inventaire national régressent d'environ 6 % ;

- les incitations aux économies et aux recyclages diminuent fortement.

Seuls le plan métaux et les actions de formation et d'assistance aux pays en voie de développement voient leurs crédits de paiement augmenter sensiblement. Votre commission s'étonne tout particulièrement de la rigueur qui frappe l'activité minière du Bureau de Recherches Géologiques et Minières : en effet, les crédits d'inventaire (ressources minérales et charbon) diminuent de 4 % et les crédits de prospection minière de 12 %. Au total, les crédits du BRGM régressent de 0,4 %. Votre commission tient à souligner l'importance de l'inventaire du charbon, qui a notamment permis en 1984 de poursuivre la reconnaissance du gisement de Lucenay-les-Aix (Nièvre) et de mettre en évidence la possibilité d'extraction de 200 millions de tonnes de charbon de bonne qualité. Concernant les ressources minérales, l'inventaire assure deux fonctions : il permet de renouveler la connaissance du sous-sol et d'assurer le maintien d'une industrie minière française capable d'avoir accès aux meilleurs gisements étrangers et d'exporter son savoir faire.

De même, la forte réduction des crédits affectés à la recherche et à l'exploration est préoccupante : le BRGM ne pourra consacrer que 28 millions de francs à cette activité en 1985 contre 83 millions de francs en 1982. Même si, compte tenu des efforts déployés on peut espérer que les apports d'associés retrouveront leur niveau de 1982, cette réduction de crédits pose trois problèmes :



- l'accroissement des dépenses improductives liées à la simple conservation d'un patrimoine minier patiemment acquis mais non valorisable en l'état ;

- la difficulté croissante d'effectuer les travaux coûteux qui permettent d'établir la faisabilité de l'exploration de gisements présentant un intérêt ;

- l'emploi d'un personnel hautement qualifié.

S'agissant enfin des crédits du Fonds d'aide et de coopération, qui déterminent l'effort d'exploration en Afrique, la faiblesse des moyens risque de conduire à un immobilisme sur plusieurs sujets et à remettre en cause le rôle du BRGM en tant qu'opérateur de la coopération minière.

Votre commission souhaiterait connaître les motifs de cette rigueur qui frappe la politique des matières premières.

- 0 -

Compte tenu de ces observations, la commission a décidé de donner un avis défavorable à l'adoption des crédits du budget du redéploiement industriel concernant l'énergie.